

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 Mars 2021

### Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion 2020 ;
- Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger » ;
- Vote des budgets 2021 : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger » ;
- Aliénation de l'immeuble situé « rue du Hautbois » à Ballée.

Questions diverses

Questions diverses

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt et un, le 29 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars s'est réuni à la salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur DESNOE Stéphane, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de Maire.*

*Etaient présents : MM. DESNOË Stéphane - VALLERAY Jean-Louis - Mme Isabel LAVOUÉ - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - M. AUBRY Yves - MMES BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle - PAVIEL-LEGROS Magali - MM DUBOIS Mickaël – JOUY Joël - MMES MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée - MM PREMARTIN Christophe - RABASTE Franck - SOUVESTRE Jean-François.*

*Absents excusés : M. BLSCAK Damien - Mme Charline LEBRETON.*

*Pouvoir(s) : M. BLSCAK Damien a donné pouvoir à M. Stéphane DESNOË - Mme LEBRETON Charline a donné pouvoir à Mme Isabel LAVOUÉ.*

*Secrétaire de séance : M. RABASTE Franck*

*Nombre de conseillers en exercice : 18*

*Nombre de conseillers présents : 16*

*Nombre de conseillers votants : 18 dont 2  
pouvoirs*

*Date d'affichage : 06 avril 2021*

Monsieur Stéphane DESNOË, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire, rappelle le procès-verbal en date 25 janvier 2021.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

➤ **Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 des budgets : général commune, CLSH, lotissements « Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « Principal commune, CLSH, lotissements Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat » de la Commune de Val-du-Maine pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Val-du-Maine présenté par le Receveur Municipal présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Budgets	Résultats de l'exercice	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Budget principal</b>			
Réalisé 2020 Déficit/Excédent	-79 714,80 €	1 544,17 €	
Reprise excédent N-1	548 237,42 €	539 195,08 €	
Soit excédent avec reprise de	<b>468 522,62 €</b>	<b>540 739,25 €</b>	<b>1 009 261,87 €</b>
<b>Budget CLSH</b>			
Réalisé 2020 Déficit	-1 735,18 €		
Reprise excédent N-1	3 904,50 €		
Soit excédent avec reprise de	<b>2 169,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 169,32 €</b>
<b>Budget LOT Etoile du Berger</b>			
Réalisé 2020 Excédent/Déficit	51 830,61 €	-52 367,36 €	
Reprise N-1	-51 830,61 €	52 367,36 €	
Soit excédent avec reprise de	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget LOT Le Clos des Chênes</b>			
Réalisé 2020	0,00 €		
Reprise N-1	-8 240,83 €	-126 275,16 €	
Soit résultat avec reprise de	<b>-8 240,83 €</b>	<b>-126 275,16 €</b>	<b>-134 515,99 €</b>
<b>Budget Commerces et habitat</b>			
Réalisé 2020 Excédent	338 154,48 €	347 428,52 €	
Reprise N-1 Déficit	0,00 €	-685 576,00 €	
Soit résultat avec reprise de	<b>338 154,48 €</b>	<b>-338 147,48 €</b>	<b>7,00 €</b>
<b>TOTAL RESULTAT DE CLOTURE - Excédent de</b>			<b>876 922,20 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que les comptes de gestion des budgets Principal « Principal commune, CLSH, lotissements Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat » de Val-du-Maine dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger »**

Considérant l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020, le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation des comptes administratifs de l'année 2020 :

Considérant que M. Stéphane DESNOË, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire, s'est retiré pour le vote du Compte Administratif, Mme Isabel LAVOUÉ, 1<sup>ème</sup> adjointe a été désignée pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

▪ **Compte administratif 2020 Budget commune**

Considérant que le compte administratif 2020 du budget Commune se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 111.061,19 €  
Recettes : 1 031.346,39 €  
Excédent 2019 reporté : 548.237,42 €  
Soit un excédent de Clôture de **468.522,62 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 608 978,61 €  
Recettes : 610.522,78 €  
Excédent 2019 reporté : 539.195,08 €  
Soit un excédent de Clôture de **540.739,25 €**

**Restes à réaliser :**

Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 379 430,00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement = 133.306,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « commune » ainsi présenté.

**DECIDE** : de reprendre comme suit au budget primitif principal de Val-du-Maine, exercice 2021 les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

- Excédent reporté (article 002) : 468.522,62 €

**Section d'investissement**

- Excédent reporté (article 001) : 540 739,25 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 0 €

▪ **Compte administratif 2020 Budget CLSH**

Considérant que le compte administratif 2020 du budget primitif « CLSH de Ballée – Centre de Loisirs sans hébergement » se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 27.439,23 €  
Recettes : 25.704,05 €  
Excédent 2019 reporté : 3 904,50 €  
**SOIT UN EXCEDENT DE CLÔTURE DE : 2 169,32 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « CLSH de Ballée » ainsi présenté.

**DECIDE** : de reprendre comme suit au budget primitif « CLSH de Ballée – Centre de Loisirs sans hébergement », de l'exercice 2021 les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

- Excédent reporté (article 002) : **2 169,32 €**

▪ **Compte administratif 2020 Budget Clos des Chênes**

Considérant que le compte administratif 2020 du budget « lotissement Le Clos des Chênes » de Ballée, commune déléguée de Val-du-Maine, se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Déficit 2019 reporté : 8.240,83 €

Soit un déficit de Clôture de **8.240,83 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Déficit 2019 reporté : 126.275,16 €

Soit un déficit de Clôture de **126.275,16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Clos des Chênes de Ballée » ainsi présenté.

**DECIDE** de reprendre comme suit au budget primitif 2021 « lotissement Le Clos des Chênes », les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

- Déficit reporté (article 002) : **8.240,83 €**

**Section d'investissement**

- Déficit reporté (article 001) : **126.275,16 €**

▪ **Compte administratif 2020 Budget Etoile du Berger**

Considérant que le compte administratif 2020 du budget « lotissement Etoile du Berger » d'Epineux-le-Seguin, commune déléguée de Val-du-Maine, se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 51.830,61 €

Déficit 2019 reporté : 51.830,61 €

Soit un résultat de Clôture de **0 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 52.367,36 €

Recettes : 0,00 €

Excédent 2019 reporté : 52.367,36 €

Soit un résultat de Clôture de **0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Etoile du Berger d'Epineux-le-Seguin » ainsi présenté.

**DECIDE** de reprendre comme suit au budget primitif 2021 « lotissement Etoile du Berger », les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

- Déficit reporté (article 002) : 0,00 €

**Section d'investissement**

- Excédent reporté (article 001) : 0,00 €

▪ **Compte administratif 2020 Commerces et Habitat**

Considérant que le compte administratif 2020 du budget « Commerces et habitat » de Ballée, commune déléguée de Val-du-Maine, se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 748,00 €

Recettes : 338 902,48 €

Résultat 2019 reporté : 0,00 €

Soit un excédent de Clôture de **338 154,48 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 153 853,74 €

Recettes : 501 282,26 €

Résultat 2019 reporté : - 685 576,00 €

Soit un déficit de Clôture de **- 338.147,48 €**

**Restes à réaliser :**

Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 7,00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement = 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Commerces et Habitat » ainsi présenté.

**DECIDE** de reprendre comme suit au budget primitif 2021 « Commerces et habitat », les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

- Résultat reporté (article 002) : **0,00 €**

**Section d'investissement**

- Déficit reporté (article 001) : **338.147,48 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) : **338 154,48 €**

➤ **Vote des budgets 2021 : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger »**

Monsieur Stéphane DESNOË, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire, présente les budgets primitifs de la commune 2021 qui s'équilibrent de la manière suivante :

▪ **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 426 613.00 €

Recettes : 1 426 613.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 702 750.00 €

Recettes : 1 702 750.00 €

▪ **BUDGET ALSH**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 38 970.00 €

Recettes : 38 970.00 €

▪ **BUDGET Lotissement CLOS DES CHÊNES**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 134 515.99 €

Recettes : 134 515,99 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 202 469,00 €

Recettes : 202 469,00 €

▪ **BUDGET Lotissement Etoile du Berger**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 41 575,95 €

Recettes : 41 575,95 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 41 575,95 €

Recettes : 41 575,95 €

▪ **BUDGET COMMERCES ET HABITAT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 67 467,00 €

Recettes : 67 467,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 574 842,00 €

Recettes : 574 842,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2021 « général, CLSH, lotissements Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et Habitat »,

➤ **Vente de l'immeuble situé 6B rue du Hautbois à Ballée**

**Vu** la délibération du 08 mars 2021, approuvant la vente du bien situé rue du Hautbois à Ballée 53340 VAL-DU-MAINE, parcelle cadastrée AB N° 179 d'une surface de 54m<sup>2</sup>,

Monsieur Stéphane DESNOË informe le conseil municipal que M. et Mme FROISSARD Mickaël domiciliés 6, rue du Hautbois - Ballée 53340 VAL-DU-MAINE ont fait une proposition d'achat de l'immeuble situé 6B rue du Hautbois à Ballée 53340 VAL-DU-MAINE **au prix de 8 000 € net vendeur** par courrier en date du 09 mars 2021.

Il invite le Conseil Municipal de décider de l'aliénation de ce bien à M. et Mme FROISSARD Mickaël domiciliés 6, rue du Hautbois - Ballée 53340 VAL-DU-MAINE au prix de 8 000 € net vendeur.

Le conseil municipal après entendu l'exposé de M. Stéphane DESNOË ;

**Vu** la délibération n° 2021-12 du 08 mars 2021, par laquelle il a été décidé de procéder à l'aliénation du bien situé 6B rue du Hautbois à Ballée, commune déléguée de VAL-DU-MAINE ;

**Considérant** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

**Considérant** que le prix correspond à l'évaluation faite par les différents organismes compétents ;

- **VALIDE** la proposition et donne son accord pour la vente du bien désigné ci-dessus à M. et Mme FROISSARD Mickaël domiciliés 6, rue du Hautbois - Ballée 53340 VAL-DU-MAINE au prix de 8 000 € net vendeur (huit mille euros) hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** M. Stéphane DESNOË, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte en l'étude de Maître Guédon, Notaire à Val-du-Maine ;
- **DONNE** à Stéphane DESNOË, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Questions diverses** - *D'autres points sont abordés.*

- **Présentation des différents choix du groupe de travail « mobilier nouvelle mairie » :**

Monsieur Stéphane DESNOË présente l'avant-projet avec des vues 3D du mobilier sélectionné par le groupe de travail ainsi que les différents tarifs de l'entreprise TILT équipement.

- **Choix de présentation de la façade de la nouvelle mairie » :**

La quatrième proposition a été retenue :



- **Elections municipales partielles - 1<sup>er</sup> tour annulé :**

Considérant l'absence de candidats au premier tour des élections prévu le 11 avril 2021, le 1<sup>er</sup> tour est annulé, le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le 18 avril 2021.